



Déclaration Liminaire du SNALC au CHSCTA jeudi 30 avril 2020 15h visioconférence

Le SNALC tient à rappeler que les personnels de l'Éducation Nationale sont des personnes avant d'être des fonctionnaires ou des contractuels. A ce titre il convient de prendre en compte, non seulement les personnes qui ont une santé fragile, ainsi que celles qui vivent avec une personne de santé fragile, mais aussi celles qui sont des parents d'enfants qui ne peuvent se garder seuls.

Dans chaque EPLE, il y a trois composantes : les élèves et leurs familles, les personnels de l'EN et les personnels de la collectivité territoriale. Certes le CHSCTA ne s'occupe que des personnels de l'EN mais un EPLE ne peut pas fonctionner sans tenir compte de tout le monde. Avez-vous des précisions de la part des collectivités territoriales, qui garantiraient le nettoyage ou plutôt la désinfection des locaux (toilettes, salles, tables, chaises, matériel, etc...) de la manière recommandée par le conseil scientifique, c'est-à-dire à une fréquence très importante ? Qu'en est-il de la cantine ? Des transports scolaires ?

Etant donné que notre ministre a décidé que les parents avaient toute latitude pour envoyer leur(s) enfant(s) à l'école ou le(s) garder à la maison, les enseignants ne feront pas cours en présentiel à tous leurs élèves. Est-ce à dire qu'ils devront fournir un double travail, à la fois en présentiel et en distanciel ?

Quant à l'organisation au sein de chaque EPLE, étant donné la configuration des lieux qui sont d'abord conçus comme des endroits pour travailler ensemble, elle s'avère extrêmement compliquée. Tous les établissements ne permettent pas d'instaurer des sens de circulation qui évitent de se croiser. Tous les établissements ne disposent pas de cours de récréation suffisamment spacieuse ni de suffisamment de personnels pour surveiller que les élèves gardent leur distance. Tous ceux qui pensent qu'il suffit de tout faire en décalé, faire rentrer et sortir les élèves niveau par niveau par exemple, pour éviter la cohue devant les établissements (en particulier avec les parents dans le 1^{er} degré) ; avoir des récréations décalées, des temps de repas décalés, se rendent-ils compte que les enseignants auront autre chose à faire que passer leur temps à regarder leur montre ou à se demander laquelle parmi les nombreuses sonneries les concernera ?

Pouvez-vous nous garantir que les personnels auront à disposition des masques, du gel hydro-alcoolique, de quoi désinfecter leur poste de travail en particulier s'ils doivent changer de salle, en quantité suffisante ? Pouvez-vous nous garantir que les collégiens et lycéens disposeront de masques eux aussi ? Pouvez-vous nous garantir qu'il y aura suffisamment de savon pour permettre le lavage des mains qui va devenir la principale activité des établissements scolaires ? Nous savons déjà qu'il

n'y a pas assez de points d'eau et qu'adultes et enfants devront donc faire la queue plusieurs fois par jour.

Dans nombre de salles de classe, 15 élèves c'est trop pour garder les distances recommandées. Il y en aura probablement moins, puisque des parents vont garder leur(s) enfant(s) à la maison. Il faut donc s'interroger sur la pertinence du retour à l'école dans ces conditions pour la continuité pédagogique. Le SNALC réfute l'idée selon laquelle cela devrait permettre de récupérer tous les élèves qui ont décroché parce qu'ils n'arrivaient pas à se connecter afin que tous les élèves soient au travail. Le SNALC aurait préféré que le Président de la République et le ministre de l'EN soient francs : nous pouvons entendre que la reprise économique est urgente et que certains parents pour pouvoir retourner travailler ont besoin de faire garder leur(s) enfant(s). Il nous semble qu'il aurait été préférable d'élargir le dispositif d'accueil déjà en place à ces élèves, ainsi qu'à ceux qui ne disposent pas des outils informatiques, et de poursuivre l'enseignement à distance.

Dans l'hypothèse où les personnels reprendraient alors qu'il est certain que les mesures sanitaires recommandées par le conseil scientifique ne pourront pas toutes être appliquées, quelle responsabilité incomberait à un enseignant si un élève tombait malade parce qu'il n'a pas respecté les gestes barrière ?